

inextinguible. On a donc été incapable de le maîtriser et la plus grande partie des stocks a été détruite. Nous en avons vendu une certaine quantité qui n'était pas propre à être entreposée de nouveau. Je n'ai pas de chiffres précis, mais je serai heureux de les obtenir.

**M. Douglas:** L'Office de stabilisation des prix a-t-il assuré les produits mis en entrepôt?

**L'hon. M. Hays:** Non.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, j'avais à poser une question du même ordre que la précédente. Si j'ai bien compris, le ministre n'a pas à la main de chiffres précis au sujet de l'incendie de Saint-Denis-sur-Richelieu. Je voulais également l'interroger au sujet de l'assurance. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas d'assurance sur ces approvisionnements?

**L'hon. M. Hays:** Je suppose que c'est parce que le gouvernement du Canada est la plus grande entreprise au Canada et qu'on croit sans doute que le gouvernement devrait avoir sa propre assurance. Cette conception me semblerait très logique. Plus tôt au cours de l'année, j'ai fourni les chiffres exacts de la quantité de beurre qui a été détruite dans l'incendie, de la quantité que nous avons pu récupérer, et ainsi de suite.

**L'hon. M. Ricard:** Je pense que le ministre va un peu trop loin lorsqu'il dit avoir fourni tous les chiffres. Dans le temps, je crois, il ne disposait pas de tous les chiffres et c'est pourquoi j'ai été incité à poser cette question. J'apprécierais qu'on me fournisse les chiffres à une date ultérieure.

**L'hon. M. Hays:** J'examinerai la question et fournirai tous les chiffres à l'honorable député.

**L'hon. M. McIlraith:** Je dois peut-être une explication à l'honorable député de Middlesex-Ouest. Hier soir, l'honorable député d'Huron a posé une question sur ce poste, et en y répondant, j'ai signalé que le poste comportait deux parties, l'une concernant la perte sur les achats et les ventes réels, l'autre concernant la réévaluation. J'ai rattaché la question subséquente à la réévaluation. On remarquera que la question qu'avait posée l'honorable député de Middlesex-Ouest suivait une question de l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings, alors que je parlais de la réévaluation des stocks. Sa question figure tout de suite après mes remarques, mais elle a en réalité été posée tandis que je parlais, et j'ai rattaché la question de la subvention à l'égard du beurre à la question de la réévaluation. Je m'excuse si ma réponse a de quelque façon induit l'honorable député en erreur, mais c'est ainsi que la situation s'est présentée.

[L'hon. M. Hays.]

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre s'il ne conviendrait pas d'assurer le beurre placé dans l'entrepôt de Saint-Denis-sur-Richelieu. Je sais en réalité que les gens sont très inquiets. Ils craignent une autre tragédie qui pourrait amener de grandes pertes. Par exemple, l'huile de beurre, comme la dernière fois, pourrait couler dans le tuyau d'égout et bloquer tous les tuyaux d'égout de la municipalité. La municipalité s'intéresse vivement à l'affaire et elle aimerait obtenir du ministre l'assurance qu'il entend faire l'impossible pour que ce qui s'est produit l'automne dernier ne menace pas de nouveau ce petit village. J'aimerais bien que le ministre me donne maintenant l'assurance qu'il examinera l'affaire et qu'il fera tout son possible pour que les habitants de ma circonscription, en particulier ceux du village de Saint-Denis-sur-Richelieu, soient rassurés.

**L'hon. M. Hays:** Je serai très heureux d'envoyer à tous les gens qui emmagasinent du beurre au Canada une directive leur enjoignant de s'assurer qu'il ne se produise pas d'incendie.

**M. Vincent:** Monsieur le président, j'aimerais poser en français une question au ministre.

*(Texte)*

Est-ce que l'entrepôt de Saint-Denis-sur-Richelieu, qui a brûlé, appartenait au gouvernement? Je comprends qu'il n'y a pas d'assurance lorsque ce sont des édifices du gouvernement. Alors est-ce que cet entrepôt, de Saint-Denis, appartenait au gouvernement?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Hays:** Je ne pourrais répondre à cela avec certitude. Sauf erreur, il n'appartenait pas au gouvernement.

*(Texte)*

**M. Vincent:** Monsieur le président, si l'entrepôt qui a brûlé n'appartenait pas au gouvernement—je comprends que le gouvernement payait tant la livre pour l'entreposage du beurre—et si ces faits s'avèrent exacts, je suis d'avis que la personne, ou la compagnie, qui est propriétaire de l'entrepôt, a une certaine part de responsabilité à l'égard du gouvernement, lorsqu'elle entrepose ses produits.

Si, par exemple, une compagnie entrepose mes produits, je vais auparavant m'assurer que la compagnie a une assurance pour protéger les produits que j'entrepose. Il me semble donc qu'il incombe également au gouvernement de s'assurer, avant de payer des milliers et des milliers de dollars de frais d'entreposage, que la compagnie ou le particulier qui est propriétaire de l'entrepôt, a